



## Communiqué de presse

Paris le 22 Août 2019

### **Réforme des retraites : La FFPS<sup>1</sup> ne participera pas à la manifestation du 16 septembre prochain.**

La Fédération Française des Praticiens de Santé ne répondra pas au mot d'ordre de mobilisation lancé par le Conseil National des Barreaux (CNB) pour une manifestation commune le 16 septembre prochain à Paris.

Si l'intention du CNB est d'alerter le gouvernement sur les problèmes spécifiques que pose la réforme des retraites au niveau de certaines professions, la FFPS considère que la manifestation, dans un contexte social fragilisé, est prématurée.

De plus la mobilisation d'un panel de professions hétérogènes qui semble se profiler augure de messages brouillés qui ne rendront que plus illisibles les revendications spécifiques des praticiens de santé.

Il n'en demeure pas moins que la FFPS reste très préoccupée des conséquences de la réforme sur l'avenir des retraites des praticiens de santé et de leur exercice libéral. Elle travaille actuellement à trouver, avec le Haut Conseil sur la Réforme des retraites, des voies de passages qui permettront aux professionnels de soutenir économiquement une augmentation des cotisations **en tenant compte des spécificités de chacune des professions.**

La Fédération Française des Praticiens de Santé rappelle qu'elle n'acceptera pas une réforme qui ferait payer plus à ses mandants pour moins de droits. De même, elle sera extrêmement vigilante sur l'utilisation des réserves actuelles de son régime autonome.

Le projet de Loi n'est pas encore déposé, un planning de concertation va nous être soumis, la FFPS mesurera très vite si le gouvernement a une réelle volonté de prendre en compte nos revendications. La FFPS se réserve le droit d'une mobilisation massive de ses mandants dès lors qu'elle considèrera qu'elle n'est pas entendue et que la concertation a échoué.

Contact Presse :  
Daniel Guillerm  
Président  
06 08 84 50 27

---

<sup>1</sup> Créée en août 2017, elle se compose des principaux syndicats d'infirmiers libéraux, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes, d'orthoptistes et de pédicures-podologues, à savoir : Convergence infirmière, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, l'ONSIL, l'UNSMKL, le SNAO et le SNIIL.